

Initiatives ministérielles

tions qu'il aurait dû fournir au sujet d'une mesure qui peut avoir des conséquences importantes.

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Windsor pour sa contribution à ce débat. Dans le contexte historique qu'il a mentionné, je crois qu'il faut remonter à la Commission royale Carter, établie par le gouvernement libéral dans les années 1960, qui visait à traiter un dollar comme étant un dollar. On voulait donner à certains le temps de s'adapter à ce principe.

Bien sûr, vers la fin de la décennie 1960 et au début des années 1970, il y a eu des luttes mémorables contre les conservateurs pour rendre la fiscalité plus équitable et peut-être aussi pour être plus tolérants envers les familles, de façon à leur permettre de s'adapter au nouveau régime fiscal. Comme mon collègue l'a fait remarquer bien à propos, nous en sommes maintenant au point où les familles financièrement aisées ont eu l'occasion de s'adapter. Le temps est venu d'intégrer la question des gains en capital à l'ensemble de notre régime fiscal.

Compte tenu de son expérience dans l'opposition et au gouvernement, le député pourrait-il faire des observations sur le principe voulant qu'en fiscalité, un dollar soit un dollar? Un certain nombre de questions nous confrontent en tant que Canadiens au sujet des taux d'imposition élevés. Il me semble qu'au cours des discussions sur les crédits pour enfant, les ministériels ont été très heureux de faire remarquer qu'il était juste de cibler certains afin de n'accorder des crédits qu'à ceux qui en avaient besoin. Par contre, il y a eu ce projet de loi qui a amené l'opposition officielle à faire beaucoup de bruit et à manifester une grande détermination. Le gouvernement a cédé à propos du principe selon lequel l'argent imposable de ces familles pouvait être assujéti aux impôts au même titre que l'argent des autres familles. Je suis d'avis qu'il faudra suivre l'évolution de cette question pour veiller à ce que le régime fiscal soit équitable envers tous les Canadiens.

Le député ferait-il des observations sur l'équité du régime fiscal à l'égard des familles aujourd'hui?

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, mon collègue vient d'aborder une question dont je pourrais traiter abondamment d'une façon que vous n'approuveriez peut-être pas.

Lorsqu'il est question du régime fiscal et de la réforme fiscale, il faut constamment penser au principe de l'équité, c'est-à-dire de l'équité entre les familles qui ont pu

recourir à ces fiducies et celles qui ne l'ont pas fait ou qui n'ont pas pu le faire.

Dans ce contexte, nous parlons d'une forme d'impôt sur les successions ou sur la richesse qui entraînerait un impôt sur les gains en capital présumés au décès. Les députés savent qu'en vertu de notre législation fiscale, lorsque quelqu'un décède, on fait comme si tout son avoir en capital avait été vendu à cette date à sa juste valeur marchande; il y a donc un impôt à payer même si les biens n'ont pas été vraiment vendus et même si la succession de cette personne ne renferme pas assez de liquidités pour acquitter cet impôt. En pareil cas, les biens doivent être vendus dans des conditions qui placent les héritiers dans une situation difficile.

Compte tenu de l'existence de cet impôt sur les gains en capital présumés au décès, je pense qu'il faut se demander ce que voudra dire l'acceptation de la proposition du gouvernement pour ceux qui se sont prévalus des dispositions sur les fiducies et ceux qui ne l'ont pas fait ou qui n'ont pas pu le faire, et se rappeler qu'en ce qui concerne tous les aspects de l'imposition, une question fondamentale est celle de l'équité.

M. John A. MacDougall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, alors que je siégeais aujourd'hui dans cette enceinte et que j'assumais ainsi les fonctions qui incombent à la plupart des députés au moins une fois par semaine, certaines pensées me sont venues à l'esprit au sujet des renseignements fournis par nos vis-à-vis.

J'ai jugé nécessaire de prendre quelques instants pour mettre les choses au point et répondre à ceux qui ont dit que le gouvernement n'aurait, depuis 1984, pas fait grand-chose pour modifier notre régime fiscal.

Je voudrais commencer par revenir sur une observation formulée par le député précédent au sujet des infrastructures.

Avant de venir à Ottawa en 1982, j'ai eu la chance d'être conseiller municipal dans une localité de 2 000 habitants environ, de travailler pour une commission industrielle pendant un certain nombre d'années et d'être membre d'une chambre de commerce. Alors que des élections vont être déclenchées cette année, je trouve intéressant d'entendre nos collègues d'en face redécouvrir tout à coup les problèmes d'infrastructure du Canada.

Je trouve cela très intéressant, car si on remonte dans le temps à l'époque où ils siégeaient de ce côté-ci, on s'aperçoit que ce sont eux qui ont annulé l'entente tripar-